

Résidences sociales

Les résidences sociales se composent de logements temporaires meublés (principalement des studios et T2) destinés aux ménages de petite taille ayant des revenus limités ou des difficultés à se loger dans le parc immobilier traditionnel.



© Sylvie Dupic

Qui peut loger dans une résidence sociale ?

Tout le monde, à condition d'être de nationalité française ou admis à séjourner régulièrement en France, peut déposer une demande de logement directement en ligne sur le site Adoma. Effectuées par le demandeur sur le site, elle sera étudiées en comité de validation. Celle-ci est soumise à des conditions de ressources.

[Comment faire une demande de logement ?](#)

La durée du séjour

Les résidences sociales représentent une solution transitoire dans l'attente d'un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Elles ont donc vocation à accueillir des personnes pour de courtes périodes.

Les tarifs

Les logements sont soumis au paiement d'une redevance comprenant : le loyer, les charges (eau chaude et froide, électricité, chauffage), des prestations (entretien et maintenance des espaces collectifs, le mobilier). Ainsi, le résident s'acquitte chaque mois d'un « **reste à payer** » adapté à ses ressources et sa situation familiale.

Les logements sont conventionnés à l'**Aide Personnalisée au Logement (APL)**, dont le montant calculé selon les revenus du résident, est versé directement à Adoma qui le déduit lors du paiement de la redevance. Les tarifs de nos logements sont inscrits sur les fiches de présentation des résidences.

Les aides possibles

Nos clients peuvent bénéficier de l'**APL** (Aide personnalisée au logement) et des aides **LOCA-PASS®** à leur arrivée dans le logement. Il s'agit d'aides financières permettant de régler une caution (dans le cadre du LOCA-PASS®) ou une partie de la redevance. L'**APL** est versée chaque mois à Adoma. Son montant est déduit directement de la redevance. Cette aide est révisée au moins une fois par an.

[Calculer les aides auxquelles vous avez le droit](#)



© Tim Platt

L'accompagnement social

Accès aux droits, aides administratives, alphabétisation, parcours santé, lutte contre les addictions, Adoma ne cesse de renforcer et structurer ses actions d'accompagnement social.

Les résidents peuvent bénéficier d'un accompagnement social adapté grâce au responsable de résidence et à un réseau de partenaires. En 2017, **10 159 nouveaux bénéficiaires d'actions individuelles ont été identifiés**. Au total, 28 599 dossiers ont été traités et 66 116 actions ont été réalisées.

Également pour améliorer l'accompagnement social de proximité de ses résidents, Adoma a décidé de renforcer sa filière ingénierie sociale en créant, en 2013, la fonction de **Responsable Insertion Sociale (RIS)**. C'est le relais opérationnel du responsable de résidence sur les aspects sociaux. Le RIS est chargé d'orienter et d'accompagner les clients les plus vulnérables.

Une présence au quotidien

Un responsable de résidence est présent sur chaque structure, cet interlocuteur guide et aide nos clients au quotidien. Il travaille en équipe avec un ou plusieurs ouvriers de maintenance qualifiés qui effectuent les travaux (plomberie, électricité, entretien des espaces verts, etc.) nécessaires à la bonne marche de la résidence.



© Sylvie Dupic

En chiffres

404 résidences sociales, soit 42 667 logements

[Recherchez un logement](#)